

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du  
Lundi 14 avril 2025 à 19h en session ordinaire**

**Convoqués** : 15 élus + 1 agent

**Présents** : Antony ARNDT, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Brice JULIEN (19h15),  
Julie DECHAMPT, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Jean RIAILLON,  
Julie SERRE, Pierre-Jean VEY, Pierre BEROUD, Hélène CUCCIA, Nathalie ORBAN

**Absent(s) et pouvoir(s)** : Françoise DE JOUSSINEAU (procuration à Hubert JUGE),  
Aurélien PATRICE-MARTIN (procuration à Antony ARNDT),

**Secrétariat de mairie** : Camille BEURAERT

**Secrétaire de séance** : Jean RIAILLON

➤ **ORDRE du JOUR :**

❖ **DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE**

❖ **DELIBERATIONS :**

1. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2025
2. Approbation du CFU 2024
3. Affectation des résultats 2024
4. Vote du budget primitif 2025
5. Vote des taux d'imposition 2025
6. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2025
7. Associations : subventions 2025
8. Cantine : point travaux, tarifs 2025-2026
9. Mise en vente des tuiles
10. Mur de soutènement : signature de la convention de maîtrise d'ouvrage avec le département
11. Mur de soutènement choix de l'entreprise pour les barrières

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

❖ **DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

➤ **CR : APPROBATIONS, DELIBERATIONS & DECISIONS :**

❖ **DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE :**

- DM 01-2025 : Notification marché public : GUINTOLI pour 119 880 € HT
- DM 02-2025 : Attribution bail de location 2 rue des Moulins : Mme ANDRIEUX Christine, loyer mensuel toutes charges comprises : 386.91 €, caution 371.91 €, date d'effet : 01/03/2025

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

<b>Points abordés et commentaires</b>	<b>Décisions</b>
<p><b>1- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2025</b></p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</b>  - <b>APPROUVE</b> le procès-verbal du conseil municipal du 25/02/2025  par 10 voix pour 0 contre 0 abstention  <i>(Seuls les élus présents lors du conseil suscit� sont autoris�s � d�lib�rer. Sont exclus du vote : H. Cuccia, F. De Joussineau, N. Orban, A. Patrice Martin absents le 25/02 ou B. Julien ce jour)</i></p> <p>D�lib�ration n�16-2025, annexe 1 du Proc�s-Verbal du conseil, disponible sur site internet <a href="https://www.boffres.fr/">https://www.boffres.fr/</a></p>
<p><b>2- Approbation du CFU 2024</b></p> <p>M. Le Maire pr�sente le Compte Financier Unique (CFU) pour l'ann�e 2024 de la commune de BOFFRES, qui met en lumi�re les principales donn�es financi�res de la collectivit�.</p> <p>La commune a instaur� le CFU pour ses comptes de 2024, il remplace les traditionnels CG et CA.</p> <p>Le CFU comprend une synth�se des r�sultats financiers, du bilan ainsi que du compte de r�sultat, tout en indiquant les taux des contributions et produits associ�s. Ce document permet ainsi de donner une vision claire et d�taill�e de la situation financi�re de la commune.</p> <p>Il est �galement pr�cis� que le processus de production du CFU est enti�rement d�mat�rialis�. Cela facilite l'int�gration de contr�les automatis�s entre les donn�es de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant ainsi les d�marches administratives n�cessaires � l'�tablissement de ce rapport.</p> <p>Les �l�ments mentionn�s ci-dessus sont pris en compte dans l'�laboration du Compte Financier Unique, garantissant ainsi une gestion plus fluide et transparente des finances communales.</p>	<p><b>Le conseil municipal, apr�s avoir d�battu,</b>  � la majorit� des suffrages exprim�s, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,  - <b>APPROUVE</b> le Compte Financier Unique 2024 de la commune,  - <b>DONNE</b> pouvoir � Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures n�cessaires � l'ex�cution de la pr�sente d�lib�ration.  par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention</p> <p>Document pr�sentation budg�taire : annexe 10  D�lib�ration n�17-2025, <b>annexe 2</b> du PV</p>
<p><b>3- Affectation des r�sultats</b></p> <p>Pr�sentation du tableau r�capitulatif de l'affectation du r�sultat 2024</p>	<p><b>Le conseil municipal, apr�s en avoir d�lib�r�,</b>  - <b>APPROUVE</b> l'affectation des r�sultats,  par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention  D�lib�ration n�18-2025 en <b>annexe 3</b> du PV  Document pr�sentation budg�taire : <b>annexe 10</b></p>
<p><b>4- Budget primitif 2025</b></p> <p>Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2025 vot� par chapitre. Il pr�sente la synth�se par chapitres et les projets d'investissements pour 2025.</p>	<p><b>Le conseil municipal, apr�s en avoir d�lib�r�,</b>  - <b>APPROUVE</b> le budget primitif pour les d�penses en fonctionnement, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention  - <b>APPROUVE</b> le budget primitif pour les recettes en fonctionnement, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention  - <b>APPROUVE</b> le budget primitif pour les</p>

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

<p>Le budget BP 2025 s'établit comme suit :</p> <p><b>Fonctionnement :</b>  <b>DEPENSES :</b> 907 643.78 €  <b>RECETTES :</b> 907 643.78 €</p> <p><b>Investissement :</b>  <b>DEPENSES :</b> 554 331.34 €  <b>RECETTES :</b> 554 331.34 €  <b>TOTAL :</b> 1 461 975.12 €</p>	<p>dépenses en investissement, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention  - <b>APPROUVE</b> le budget primitif pour les recettes en investissement, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention  Délibération n°19-2025 en annexe 4 et document « présentation budgétaire » annexe 10 du PV</p>
<p><b>5- Taux d'impôts direct locaux :</b></p> <p>Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.</p> <p>Il propose de maintenir les taux de 2024  Mr le maire propose au conseil que les taux d'impositions locaux restent fixés pour 2025 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Taxe foncière sur le bâti à 31,92 %,</li> <li>-Taxe foncière sur le non bâti à 54,67 %</li> <li>-Taxe d'habitation sur RS et LV à 8.42 %</li> </ul> <p><b>Le tableau 1259 COM est projeté</b></p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</b>  - <b>VOTE les taux suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 31.92% pour la TFPB</li> <li>- 54.67% pour la TFPNB</li> <li>- 8.42% pour la TH</li> </ul> <p>par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention</p> <p>Délibération n°20-2025 en annexe 5 et document « présentation budgétaire » annexe 10 du PV</p>
<p><b>6- Associations : subventions 2025</b></p> <p>La commission interne du Conseil Municipal s'est réunie le 26 mars 2025 pour étudier les demandes de subvention des associations pour l'année 2025. Elle a sélectionné les associations répondant aux critères d'attribution des subventions et vérifié l'ensemble des dossiers déposés. Il est nécessaire de soutenir financièrement les projets et actions menés par les associations et structures locales dans divers domaines (culture, sport, éducation, solidarité, etc.). Il est rappelé qu'outre les subventions, les associations peuvent bénéficier de la salle des fêtes (un weekend par an et en semaine), du matériel extérieur, des branchements d'eau et électricités, de la mise à disposition de l'imprimante, des supports de communication (site internet, réseaux sociaux, office du tourisme...) ainsi que le soutien logistique des agents communaux sur demande préalable le samedi matin.</p> <p>Monsieur le Maire présente les propositions de la commission, qui propose l'attribution des subventions de fonctionnement et exceptionnelles pour l'année 2025 comme suit :</p>	<p><b>Après en avoir délibéré, ligne par ligne, le Conseil Municipal décide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>D'ATTRIBUER</b> les subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations et organismes mentionnés ci-dessus, pour les montants précisés, conformément aux critères d'attribution validés par la commission.</li> <li>-<b>D'AUTORISER M LE MAIRE</b> à procéder au versement de ces subventions et à prendre toutes les mesures nécessaires pour leur suivi et contrôle, dans le cadre du budget de la commune pour l'année 2025.</li> </ul> <p>par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention pour toutes les demandes, sauf Les boucles Drome Ardèche par 14 voix pour, 1 contre, 0 abstention et sauf Les copains d'abord 14 voix pour, 0 contre, 1 abstention</p> <p><b>Délibération n°21-2025, annexe 6 du PV</b></p>

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

ASSOCIATION	sub fonctionnement	sub exceptionnelle	montant 2025
Vernoux-ehpad	120		120
Anciens combattants Boffres / Vernoux	100		100
Acca	145		145
Basket - Club de Vernoux	120		120
C'si bon, chorale Biboffreloula	145		145
Club rencontre et amitié - Les aînés ruraux	145		145
Comité des fêtes du pays de Boffres	145		145
L'Ervolée	145		145
La Boule Beau-Frêne	145		145
Le Sou des écoles	145		145
Studio les 3 Becs	145		145
Les copains d'abord	195		195
les boucles dromes ardeche		200	200
panier artistique aura		300	300
Les Pangolins _ Marchés du samedi	130	300	430
EHPAD - Alboussiere	80	300	380
<b>TOTAL</b>	<b>1905</b>	<b>1100</b>	<b>3005</b>

**7- Cantine : tarifs 2025-2026**

Comme l'année dernière, Monsieur le Maire propose de poursuivre la tarification sociale en fonction du quotient familiale. La convention signée avec ASP pour le remboursement est valable jusqu'en 07/2026.

Aux vues de la mise en service de la nouvelle cuisine et la gestion en interne des coûts de réalisation des repas, le cout du repas doit être maintenu à un tarif de 4 €/repas.

M Le Maire propose de maintenir le tarif actuel pour 2025-2026.

Un point sera fait en janvier 2026 pour ajuster les tarifs en fonction du coût réel.

Quotient familial	Tarif repas
Jusqu'à 1000 €	1€
De 1001€ à 1500€	3.20 €
À partir de 1 501 €	4 €
Tarif adulte	5 €
Tarif malus (si régularisation nécessaire)	5 €

Pour rappel pour percevoir l'aide de l'État de 3 € le montant maximum de la tranche la plus basse doit être inférieur ou égal à 1 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026 les tarifs précédents pour les repas de la cantine scolaire  
par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**Délibération n°21-2025, annexe 7 du PV**

<p><b>8- Mise en vente des tuiles mairie</b></p> <p>La commune a décidé de vendre les tuiles retirées du toit de la Mairie, pour un total d'environ 100 m<sup>2</sup>. Ces tuiles, bien que récupérées lors de la pose des panneaux solaires, ne sont pas nécessaires à la commune, à l'exception d'une portion de 20 m<sup>2</sup> que nous avons décidé de conserver pour d'éventuelles réparations futures. La vente de ces tuiles permettra de récupérer une somme qui pourra être réinvestie dans d'autres projets communaux.</p>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>De mettre en vente les tuiles d'occasion</b> retirées du toit de la Mairie, soit un total de 100 m<sup>2</sup>, à un prix fixé de 1.20 € la tuile</li><li>- <b>De fixer les modalités de vente :</b><ul style="list-style-type: none"><li>. Les tuiles seront proposées à la vente à des particuliers ou entreprises intéressés par leur récupération.</li><li>. La vente se fait sur le principe « premier arrivé, premier servi », jusqu'à épuisement du stock</li></ul></li><li>- <b>D'autoriser le Maire</b> à prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation de cette vente,</li><li>- <b>D'inscrire le produit de cette vente</b> aux recettes de la commune,</li></ul> <p>par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention <b>Délibération n°23-2025, annexe 8 du PV</b></p>
<p><b>9- Mur de soutènement : signature de la convention de maîtrise d'ouvrage entre le département et la commune</b></p> <p>Comme déjà évoqué, la commune assure la gestion des travaux de réhabilitation du mur de soutènement. Les travaux doivent être réalisés d'un seul tenant et par la même entreprise, afin d'assurer la cohérence du projet. La commune est désignée par le Département pour réaliser les travaux de réhabilitation du mur, pour la partie appartenant au Département. Ce transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage est encadré par une convention signée entre les deux parties. Le Département remboursera sa part des travaux à la commune et assume la mission de maîtrise d'œuvre via le SDEA (Cette convention a déjà été validée lors du Conseil Municipal de septembre 2024).</p>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>PREND EN CHARGE</b> la mission de maîtrise d'ouvrage temporaire pour la part du mur de soutènement appartenant au département</li><li>- <b>APPROUVE</b> la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le département et la commune telle qu'annexée à cette délibération</li><li>- <b>PRECISE</b> que la participation financière du département est de 30 000 € TTC</li><li>- <b>AUTORISE M Le Maire</b> à signer la convention et toute pièce nécessaire à la bonne exécution de cette mission</li></ul> <p>par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention</p> <p><b>Délibération n°24-2025, annexe 9 du PV</b></p>

**10- Mur de soutènement : choix de l'entreprise pour les barrières**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a demandé des devis pour la réalisation des barrières qui seront fixées sur le mur de soutènement. Le coût étant estimé à moins de 40 000 € HT, la consultation directe d'entreprises a été retenue.

Trois entreprises ont répondu et ont fait des propositions esthétiques : entreprise DEBAUD, RDESIGN de Rémy DURAND et BOZZOLA CREATION

La proposition de l'entreprise DEBAUD a retenu l'attention de la commission.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ATTRIBUER** le marché pour la réalisation de barrières à l'entreprise DEBAUD, pour un montant total de 17 064 € HT hors taxes, soit 20 476.80 € TTC

- **D'AUTORISER** le Maire à signer le devis correspondant avec l'entreprise sélectionnée, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget de la commune pour l'année 2025

par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**Délibération n°21-2025, annexe 10 du PV**

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

◆ **Employé technique : évolution du poste d'agent de cantine**

Dans le cadre de la création de la cantine communale avec cuisine sur place, M Le Maire propose de valider le principe du recrutement d'un employé technique polyvalent en restauration. Le contrat sera un contrat de 1 an "accroissement temporaire d'activité".

Il s'agira d'un poste de 28 heures hebdomadaires annualisées, avec une prise de poste prévue pour le 25 août 2025, afin de permettre une phase de test du service.

Une fiche de poste est en cours d'élaboration. Le poste inclura l'organisation de la cuisine, l'élaboration des menus, le choix des fournisseurs, et une partie du ménage des locaux de l'école. Il nécessitera une attestation à la formation : hygiène des aliments en production de repas. Un accompagnement par les élus est prévu durant les premiers mois.

◆ **Informations CCRC : points saillants**

- Validé en délibération du conseil communautaire :

- Compte Financier Unique (CFU) 2024 : clôture avec un excédent ~ 3 500 000€
- BP 2025 : Il s'équilibre globalement, les deux sections confondues, à 47 000 000 €, soit :
  - Fonctionnement : ~30 000 000 €
  - Investissement : ~17 000 000 €

- Le 11 mars Boffres accueillait le bureau communautaire pour la conférence des maires. En marge de l'ordre du jour du bureau, les communes de Boffres, Alboussière et Champis ont présenté l'état d'avancement du programme "Villages d'avenir" en présence de M. le Sous-Préfet, des services de l'Etat, de la Région, de l'Office du Tourisme et des élus communaux. Le cabinet In Extenso a présenté les orientations stratégiques et opérationnelles. Les 3 communes ont défini 3 projets structurant cette grappe pour répondre à l'AMI « villages d'avenir », soit : développement du camping/snack au plan d'eau (Alboussière), obtention du label Village de caractère (Boffres), Réhabilitation du temple (Champis). Un axe commun se confirme pour développer le tourisme Vert et l'agrotourisme, soit par la réhabilitation de l'ancienne voie du Tram "Vallée du Rhône - Plateau de Crussol".

◆ **Point Travaux et voirie :**

- Curage fossés : Grangeon route des Rioux la croix St André, Chiroux le haut, la Chabannerie (3kms linéaire),
- Sécurisation accotements (transport et aménagement avec services CCRC et agents Mairie)

## - COMMUNE DE BOFFRES -

- Élagage (5 jours), Tremplin et agents mairie : Broyage végétaux route la Croix St André les Rioux Jamon, chemin du Tram, serre de Lierne (3,5 kms linéaire)
- Entretien bicouche (prévisionnel) : Grangeon, la Croix St André, les Rioux route de Bras
- Sécurité route des Rioux (prévisionnel) : révision élargissement pour permettre croisement véhicules avec signalisation de priorité, aménagement carrefour entrée lotissement Pierretu
- Aménagement parking rue des Moulins : présentation du projet. Voir **Annexe 11** du PV

### ◆ « Les paniers artistiques » en mai

Les paniers seront en résidence à l'Envolée pour une première représentation le 17 mai à Boffres, et une seconde le 28 à l'Ehpad d'Alboussière. L'équipe locale est composée d'un musicien saxophoniste, d'une comédienne chanteuse, d'une comédienne clown, d'un comédien et d'un régisseur pour un spectacle qui évoquera les **relations à l'autre, à la nature, la communication inter espèce...** A Boffres, les enfants de l'école feront l'affiche du spectacle, et participeront à une déambulation dans le village, après un repas sur le marché des pangolins.

Cette journée du 17 mai permettra à chacun de trouver une activité qui lui convient : randonnées, pétanque et bal du comité des fêtes, ainsi que spectacle de cirque et goûter à l'envolée et marche des pangolins avec restauration possible le midi.

### ◆ Village de caractère / Village d'Avenir :

- **Village de caractère** : retour réunion avec le CAUE et l'ADT du 17 mars 2025,
- **Village d'Avenir** : voir bilan présenté en Bureau communautaire du 11/03/2025, et Fiche Retour d'EXpérience - Accompagnement ANCT.

Voir **Annexe 12** du PV

- **Création de la commission « Village d'Avenir et Village de Caractère »**

**Présidence** : Hubert JUGE

**Membres élu-e-s** : Tous les membres du conseil

**Membres non élus** : à compléter avec comités consultatifs, associations communales et pro

**Rôle** : définir et valider les projets et la feuille de route

### ◆ Comité du quartier SUD : voir **Annexe 13** du PV

Confirmation du RDV avec les habitants le 26 avril, aux RIOUX (Mr et Mme Desbos)

➤ **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** : prévu le 13 mai 2025, salle du conseil, **19h**, ouvert au public

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00*

*Vu pour être affiché le 30/04/2025 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT*

Le Maire, Hubert JUGE

Le secrétaire de séance, Jean RIAILLON



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean Riaillon', written over a horizontal line.

